

Réunion du conseil des sages du 11 mai 2017

Étaient présents :

Membres du Conseil des Sages : Mesdames Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER.
Messieurs : Rémi BERTIER, Jean HVOSTOFF, Jean-Pierre LARCHEVÊQUE, Michel LESIEUR, Jeannik MARCAULT, Constant PORTIGLIATTI.

Représentant la Mairie : Messieurs : Jean-Paul GRUFFEILLE (conseiller municipal, citoyenneté, référent du CDS), Alexandre VABRE (conseiller municipal, logement et développement durable)

Excusés : Messieurs Guy DEMICHEL, Christian LEMAIRE, Pierre PRUNETA.

Début de la séance 20h 30.

Ordre du jour :

- Revue des propositions faites concernant les chemins de randonnée - Il s'agit là du rapport "supplémentaire" à l'attention du Conseil Municipal en sus du rapport demandé par la CCPL.

- Etude et propositions pour l'aménagement du bois du Paradou:

- parcours de santé dans les bois avec des pistes aménagées avec un revêtement piétons/cyclistes
- du mobilier adapté au parcours de santé
- positionnement de ces équipements en relation avec le city-stade, le terrain de boules, le skate park (à rapatrier du stade de foot)
- le parcours agilité (déjà mis en place)

Il faudrait aussi développer une partie préservation/présentation du patrimoine du village en reprenant un projet ancien sur les carrières de meulière.

- parcours à définir et à intégrer avec le parcours santé
- quelle rénovation pour les carrières?
- information du public.

- Les liaisons douces extra-muros.

Aménagement du bois du Paradou.

La Mairie demande au Conseil des Sages de faire une étude sur la possibilité d'aménager le bois communal pour le bien-être des habitants de Les Molières. A part le parcours « agilité » et le « city-stade » déjà mis en place, la Mairie n'a pris aucune autre décision actuellement.

Le bois du Paradou étant une ancienne carrière, l'unanimité du Conseil est d'accord sur la

sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine (le socle de la croix Valentin est constitué d'une meule de moulin). Constant Portigliatti nous rappelle que l'exploitation de cette carrière de pierres meulières de dureté exceptionnelle était centrée sur la fabrication des meules, mais la capitale de la pierre meulière reste La Ferté-sous-Jouar.

Diane de Saint Leger nous rappelle :

- qu'un organisme, il y a quelques années, avait fait une étude pour mettre à nu l'exploitation d'origine, mais le coût était exorbitant.
- Qu'Alain Belmont a fait une conférence de 2h à Quincampoix sur les meules des Molières, ainsi qu'une étude chiffrée sur la mise en valeur archéologique de cette carrière. Elle détient le rapport d'étude ainsi que la Mairie : une lettre d'Alain Belmont avec son devis.
- La collaboration entre Diane de Saint Leger (détenant une carte ou plan des cônes de déjections des rebuts) et Jeannik Marcault (le matériel informatique nécessaire) permettrait de superposer cônes et plan cadastral, de définir l'emplacement exacte de ces cônes, de voir s'il existe (Jean-Pierre Larchevêque) une relation entre les cônes et les excavations ?

Autres questions : - Faut-il mettre à nu l'exploitation totale d'origine ou un seul site pédagogique ?
- Le PNR ne peut-il pas participer à cette mise en valeur archéologique ?

Equipements.

Constant Portigliatti a déjà repéré l'emplacement idéal du terrain de pétanque, il se trouve sur le côté gauche du chemin des Valentins en allant vers la Coquetière avec vue sur la ferme de Quincampoix. L'emplacement du skate park sera difficile à définir du fait de sa nuisance sonore importante. Nous pouvons noter que le skate park des villes ou villages avoisinant est installé loin des habitations, d'où son installation actuelle au stade des Molières.

Les équipements, leurs installations et les parcours dépendent d'une bonne connaissance du bois communal et d'une carte cadastrale sur laquelle nous puissions nous référer et y reporter nos réflexions.

Nous demandons à la Mairie de faire parvenir à chacun un plan exacte du bois.

Biodiversité.

Importance de garder une biodiversité. Nous pouvons constater que dans ce bois existe une multitudes de plantes dont certaines sont mangeables en salades, en soupe ...

Une étude sur les plantes de la région existe à la Mairie de Limours.

Rapport sur le sentier intercommunal demandé par la CCPL.

Alexandre Vabre nous informe que le « dossier sentier intercommunal » élaboré par le Conseil des Sages a été remis à la CCPL. Celle-ci a pris en compte les remarques et se chargera des travaux à effectuer.

Le Conseil des Sages a été consterné d'apprendre que le « dossier sentier intercommunal avec les questions posées personnellement à la Mairie » a été transmis par un membre du CdS à une association étrangère à la commune des Molières. Faut-il rappeler que la nomination de chaque membre a été ratifiée par le Maire, que c'est celui-ci avec le Conseil Municipal qui nous proposent les sujets à étudier ou qui donnent leurs consentements sur les sujets que nous proposons. Éthiquement et déontologiquement nous travaillons pour notre commune et seule la Mairie peut prendre la décision de transmettre à l'extérieur nos documents écrits .

Le Président du Conseil des Sages se refuse d'écrire en bas de chaque page « Diffusion interdite », car s'il admet normal que chaque personne peut s'exprimer personnellement oralement, celle-ci ne doit pas diffuser un document écrit sans l'assentiment de ceux qui ont commandé ce travail, ici la

Mairie, et moralement de ceux qui y ont participé.

Climat Air-Energie Territorial.

Alexandre Vabre nous fait part de quelques informations.

- Des amendes seront prévues pour les communes ne faisant pas d'économie sur l'énergie.
- Multiplication des bornes de recharge électrique pour les véhicules. Il est prévu d'installer 19 bornes sur le plateau de Saclay. L'installation de bornes de recharge dans les communes est indispensable pour promouvoir les véhicules électriques. Nous pouvons comparer les bornes de recharge aux stations services pour l'essence : la progression rapide des véhicules à essence n'est du qu'à l'installation de stations services permettant un réapprovisionnement en essence rapide sur tout le territoire français.
- Organisation de la fête de la Nature le 20 mai 2017.
- Manifestation « Secret de Jardin » le 10 et 11 juin au Domaine de Soucy.

Compte rendu de la réunion du 5 mai 2017.

Le Président du CdS a été invité par Monsieur le Maire Yvan Lubraneski à la réunion avec Monsieur Baptiste Perrin représentant du PNR sur la jonction St Rémy – Limours par l'ancienne voie ferrée (Réalisation d'une voie cyclable et véhicule électrique sans chauffeur : projet du PNR et de la CCPL).

Devant la non opposition suivi d'un refus non expliqué au rachat des parcelles A 22 et B 374 sur la commune de Pecqueuse, la jonction ne peut pas actuellement être envisagée sauf si le trajet emprunte le GR 655.

Monsieur le Maire Yvan Lubraneski et le Président du CdS émettent un doute sur la possibilité d'un côtoiement randonneurs – vélos – véhicules électriques. Pour le PNR la possibilité de créer un autre chemin pour les randonneurs, remplaçant le GR 655 actuel, peut être envisagé.

Alexandre Vabre nous avise que la commune de St Rémy est favorable à ce projet car les voyageurs empruntant le RER vont considérablement augmenter dans les prochaines années sans que les places de parking à St Rémy puissent être augmentées dans la même proportion.

Questions du Président au Conseil des Sages rappelant que les parcelles de l'ancienne voie ferrée passant sur la commune de Les Molières appartiennent à la commune de Boullay comme « privé communal » :

Comment amener écologiquement les gens vers cette gare ? Sur le plan rationnel l'ancienne voie ferrée paraît la solution idéale, mais ... ? Si l'ancienne voie ferrée ne peut pas être utilisée, doit-on sacrifier le GR 655 ? Doit-on attendre qu'un trajet nous soit imposé ?

Aucune réponse est apportée. Ce sujet mérite réflexion.

Durant cette réunion nous avons élargi le sujet aux autres chemins ruraux (GR et PR) reliant les communes limitrophes. Monsieur Baptiste Perrin a conseillé Monsieur Yvan Lubraneski de joindre Monsieur Alain Daguet responsable du pôle Sentiers et Itinéraires de la CODERANDO 91. Ce que le Président du CdS a fait à la demande du Maire. La réponse est jointe.

Les liaisons extra-muros vers les communes limitrophes ne sont qu'ébauchées dans le dossier sur l'étude des liaisons douces intra-muros et la sécurité de 2016. Le travail sur la reconnaissance des chemins ruraux et leurs adaptabilités aux randonneurs, aux vélos et aux cavaliers et dans la partie proche du village aux poussettes, fauteuils roulants peuvent être complétées par des données plus précises comme les temps de marche entre deux lieux, les GR et/ou PR à emprunter pour un parcours donné, etc

Cette reconnaissance des chemins ruraux peut également permettre de remettre à jour le livret « Etat de reconnaissance des Chemins Ruraux » datant de 1892.

Dernière information.

Celle-ci est apportée par Alexandre Vabre : Des écrevisses à pattes blanches vivent dans le ru de Montabé. C'est une espèce protégée et rare, d'où l'importance de la pureté de l'eau. Il en a été compté 1129 en 2013, un nouveau comptage va être effectué en septembre 2017.

Prochaine réunion le 15 juin 2017.

Réponse de Monsieur Alain DAGUET

Bonjour monsieur

Nous sommes actuellement en cours d'élaboration d'itinéraires sur les différents territoires de l'Essonne car notre offre est très éclectique et manque de cohérence. Nous sommes à l'écoute des différents acteurs du secteur pour partager l'identification de ces itinéraires que nous pouvons vous aider à créer, baliser et éditer.

Toutefois nous avons quand même quelques circuits qui répondent à votre demande et sur votre secteur, il y a quelques publications qui existent :

GR655 → GR qui fait l'objet d'un TopoGuide de la FFRandonnée.

GR11 → Ce GR fera l'objet d'un TopoGuide à l'horizon 2018/2019

Circuit N°29 – Le bois de Montabé → Décrit dans le TopoGuide "Essonne à Pied" que nous venons de ré-éditer

Circuit N°28 – Font de Saint-Vandrillette → Idem ci-dessus

Circuit N°31 – La Mérantaise → Idem ci-dessus

Nous avons également un projet de création d'un GR de Pays appelé "Vallées de l'Essonne", ce t itinéraire est appelé à remplacer les GR111 et GRP Hurepoix, la sortie d'un TopoGuide est planifiée pour mars 2019.

En dehors de ces circuits nous avons un certain nombre de circuits balisés (PR) qui prêtent à confusion, c'est pourquoi nous avons mis en place un schéma de cohérence pour rendre l'offre de randonnée plus accessible.

C'est avec plaisir que nous pourrions participer à l'amélioration de l'offre de circuits et je reste à votre disposition pour de plus amples informations

Cordialement

Alain DAGUET

CDRP91

Vice Président en charge du pôle Sentiers et Itinéraires

06 70 58 05 95

alain.daguet.cdrp91@gmail.com

